

CHÈRE MEMBRE

BIENVENUE





VOS AVANTAGES

- 5 % de réduction sur vos prochaines commandes*
- Invitation aux soirées membres
- Des offres inédites avec nos partenaires

- Partenariats et changements : Les avantages offerts par nos partenaires peuvent être modifiés à tout moment, selon leurs propres politiques.

- Fin de l'abonnement : Dès la résiliation de votre abonnement, tous vos avantages sont immédiatement suspendus.

Un bon d'achat ne peut être cumulé avec la réduction offerte par la carte membre, sauf si la valeur du bon est inférieure à 10 % du montant total de votre commande. Dans ce cas, la carte membre vous permettra d'atteindre une remise totale de 10 %.

Exemple : Pour un achat de 10 000 €, si vous disposez d'un bon d'achat de 700 €, la carte membre vous offrira une réduction supplémentaire de 300 €. Si le bon d'achat est de 1 000 € ou plus, aucune réduction supplémentaire ne pourra être appliquée.

Non cumulable avec le parrainage : Les avantages liés à la carte membre ne se cumulent pas avec le programme de parrainage. Dans ce cadre, la remise maximale reste fixée à 5 %.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

Votre abonnement à la Carte Membre ou à la Carte Membre + vous permet de profiter d'avantages exclusifs. Vous pouvez gérer ou arrêter votre abonnement à tout moment en nous contactant.

L'abonnement à la carte membre est annuel, mais peut être interrompu à tout moment sur simple demande.

Modifications des avantages : Nos vendeurs sont tenus de respecter les avantages de la carte membre, mais se réservent la possibilité d'ajuster les réductions en fonction des négociations (ex. : livraison gratuite au lieu de la remise de 5 %, ou une remise accrue à 10 % pour des produits de démonstration).*

- Soirées membres : Les soirées membres sont organisées en fonction des événements disponibles. Il est possible que certaines années, aucun événement ne justifie l'organisation d'une soirée spéciale.



CHÈRE MEMBRE +

BIENVENUE





VOS AVANTAGES

- 7 % de réduction sur vos prochaines commandes ou installation offertes*
- Invitation aux soirées membres
- Des offres inédites avec nos partenaires
- 1 révision par an offerte (matériel HiFi)
- Dépôt vente possible sans commission
- Prêt de matériel
- Prolongement des offres spéciales

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

Votre abonnement à la Carte Membre ou à la Carte Membre + vous permet de profiter d'avantages exclusifs. Vous pouvez gérer ou arrêter votre abonnement à tout moment en nous contactant.

L'abonnement à la carte membre est annuel, mais peut être interrompu à tout moment sur simple demande.

Modifications des avantages : Nos vendeurs sont tenus de respecter les avantages de la carte membre, mais se réservent la possibilité d'ajuster les réductions en fonction des négociations (ex. : livraison gratuite au lieu de la remise de 5 %, ou une remise accrue à 10 % pour des produits de démonstration).*

- Soirées membres : Les soirées membres sont organisées en fonction des événements disponibles. Il est possible que certaines années, aucun événement ne justifie l'organisation d'une soirée spéciale.

- Vente en dépôt sans commission : Vous avez la possibilité de déposer jusqu'à deux appareils par an en dépôt-vente dans notre magasin, sans aucune commission de notre part.

- Accès prolongé aux promotions : Vous bénéficiez de 7 jours supplémentaires pour profiter des réductions des événements temporaires, même après leur expiration.

- Prêt d'équipement : En cas de panne de votre matériel, nous vous prêtons un appareil aux fonctionnalités équivalentes pendant la durée de la réparation. Cet avantage dépend de la disponibilité des équipements au moment de la demande.

- Partenariats et changements : Les avantages offerts par nos partenaires peuvent être modifiés à tout moment, selon leurs propres politiques.

- Fin de l'abonnement : Dès la résiliation de votre abonnement, tous vos avantages sont immédiatement suspendus.

- Nous vous offrons une révision annuelle d'un matériel HiFi de votre choix. Il appartient au client d'en faire la demande.

Un bon d'achat ne peut être cumulé avec la réduction offerte par la carte membre, sauf si la valeur du bon est inférieure à 10 % du montant total de votre commande. Dans ce cas, la carte membre vous permettra d'atteindre une remise totale de 10 %.

Non cumulable avec le parrainage : Les avantages liés à la carte membre ne se cumulent pas avec le programme de parrainage. Dans ce cadre, la remise maximale reste fixée à 5 %.

Révision annuelle offerte : Vous avez droit à une révision annuelle offerte pour tout achat de produit, à condition de la réaliser entre le 10e et le 12e mois suivant l'achat. Il appartient à l'acheteur d'en faire la demande.

- Partenariats et changements : Les avantages offerts par nos partenaires peuvent être modifiés à tout moment, selon leurs propres politiques.